



Ville de
CLERMONT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

VILLE DE CLERMONT AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 9 décembre 2024 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Propriété située au 16 rue Asselin, sur le lot 6 565 465 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'implantation d'une aire de stationnement empiétant dans la cour avant alors que celle-ci est permise dans une cour latérale, dans une cour arrière ou dans une cour avant secondaire;

Réputer conforme une aire de stationnement contigüe au mur du bâtiment principal alors que celle-ci est permise à 3 mètres de tout mur du bâtiment principal.

- **Propriété située au 15 rue Asselin, sur le lot 6 565 441 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 4,72 mètres alors que la marge de recul arrière minimale est fixée à 8 mètres dans la zone 151-Hb

Réputer conforme une aire de stationnement contigüe au mur du bâtiment principal alors que celle-ci est permise à 3 mètres de tout mur du bâtiment principal.

- **Propriété située au 24 à 28 rue du Parc, sur le lot 3 256 976 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'implantation d'une remise à 0,3 mètre de la ligne latérale du lot alors que la marge de recul latérale minimale est fixée à 1,0 mètre dans le cas d'une remise avec un mur sans ouverture.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du lundi 9 décembre 2024.

Donné à Clermont, ce 19^e jour du mois de novembre 2024.

France D'Amour
Directrice générale